

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2224

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Entente intercommunale en matière de numérique entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) - Approbation du budget 2024 de l'entente

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2224**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Entente intercommunale en matière de numérique entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) - Approbation du budget 2024 de l'entente

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1518 du 11 juillet 2022, la Métropole a approuvé la création d'une entente intercommunale avec la Ville de Lyon et le SITIV. Ce syndicat intercommunal à vocation unique a pour mission d'accompagner ses communes membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information. Il contribue ainsi à la maîtrise des technologies de l'information et des télécommunications, dans le cadre de sa mission de service public.

Cette entente, dénommée Territoire numérique ouvert, a pour objectif de travailler ensemble dans le domaine du numérique :

- partager des informations et de la connaissance (études, code source, etc.),
- construire des livrables communs (études, veille, etc.),
- définir des standards,
- réaliser des projets en commun,
- mutualiser des services numériques,
- développer des logiciels,
- gérer du code source dans la durée,
- mener tout autre projet de mutualisation numérique.

Les mécanismes de coopération au sein de l'entente sont régis par une convention qui prévoit l'ensemble des dispositions relatives à son fonctionnement, sa gouvernance, ainsi que les engagements mutuels et réciproques de ses membres. Cette convention a été signée pour une durée de six ans, renouvelable une fois, le 7 novembre 2022.

L'entente est organisée en missions mutualisées entre ses membres. Une mission a pour objectif de couvrir la construction et/ou la délivrance d'un service numérique. Pour chaque mission, l'entente désigne un comité de pilotage opérationnel et un porteur de mission (services techniques opérationnels de l'un des membres), qui élabore le plan de service de la mission : périmètre technique, délais, ressources nécessaires pour la réaliser (financières, humaines, matérielles, etc.).

Par délibération du Conseil n° 2022-1356 du 12 décembre 2022, la Métropole a approuvé les missions suivantes et leurs objectifs communs, à mutualiser au sein de l'entente :

- hébergement mutualisé : mise en œuvre et exploitation d'une infrastructure de centre de données souverain et sécurisé capable d'héberger les services numériques de l'entente. Cette mission est confiée au SITIV,

- identité numérique : mise en œuvre et exploitation d'un service de fédération d'identité permettant aux agents et élus d'accéder de façon sécurisée aux services numériques de l'entente. Cette mission est confiée au SITIV,
- messagerie collaborative : offrir à l'ensemble des agents et élus des membres de l'entente un service de messagerie collaborative. Cette mission est partagée entre le SITIV et chacun des membres : le SITIV construit la solution, qui est ensuite exploitée par chaque membre pour ses besoins,
- outils collaboratifs : fourniture aux agents et élus des membres de l'entente d'un *package* de services numériques de collaboration (visioconférence, messagerie instantanée, partage de documents, édition en ligne de documents, gestion de tâches, formation en ligne). Cette mission est confiée au SITIV, sur la base des solutions déjà mises en œuvre par la Métropole, à l'exception de la messagerie instantanée,
- les solutions sont construites sur la base de logiciels libres dans un objectif de souveraineté, c'est-à-dire de réduction de la dépendance aux éditeurs de logiciels.

Du point de vue financier, le financement et les ressources nécessaires aux missions socles sont inscrits à un budget annexe du SITIV dédié à l'entente, celui-ci ayant été désigné comme organisme gestionnaire de l'entente sur ces missions socles.

La contribution de chaque membre, en fonctionnement comme en investissement, au budget de l'entente a été déterminée selon la clef de répartition suivante : 16,4 % pour le SITIV, 30,6 % pour la Ville de Lyon, 53 % pour la Métropole.

Pour chaque mission, le budget prévisionnel et les subventions d'équipement éventuelles font l'objet de délibérations concordantes de la part de chaque membre, après proposition et validation par la conférence intercommunale, l'instance de gouvernance de l'entente.

Conformément aux termes de la convention, la conférence intercommunale de l'entente a défini les projets numériques communs, déjà mis en œuvre partiellement au cours de l'année 2023 et à poursuivre ou engager sur l'année 2024, ainsi que le budget prévisionnel afférent pour l'année 2024.

La présente délibération présente donc le compte-rendu de l'activité de l'entente au titre de 2023 et le budget prévisionnel proposé pour l'année 2024.

II - Compte-rendu d'activité et bilan financier de l'année 2023

1° - Activités

La conférence intercommunale s'est réunie le 17 octobre 2023. À cette occasion, madame Émeline Baume, représentant la Métropole, a été élue Présidente de la conférence, selon les dispositions de la convention constitutive de l'entente.

La conférence a dressé le bilan de l'activité conduite en 2023 au sein de l'entente, à savoir :

- appel d'offres pour le choix du prestataire externe relatif au projet messagerie ;
- définition des architectures applicatives ;
- mise en place des solutions techniques sur les différentes missions :
 - . mission hébergement : architecture opérationnelle depuis l'été 2023,
 - . mission identité : fédération d'identité opérationnelle depuis l'été 2023,
 - . mission messagerie collaborative Zimbra : construction en cours avec le prestataire pour la Métropole, déjà en place pour le SITIV,
 - . mission outils collaboratifs (Jitsi -visioconférence-, Watcha -tchat-, Nextcloud/Onlyoffice -édition et stockage bureautique-, Wekan -gestion de tâches-, Chamilo -formation en ligne-) : plateformes techniquement opérationnelles, en place pour la Ville de Lyon depuis le 4 octobre 2023 (hors Watcha), déjà en place au SITIV ;
- mise en place de la gouvernance des activités projets de l'entente.

Les activités générées par les projets de mise en place des différentes missions ont mobilisé des ressources importantes dans les trois collectivités. Le tableau suivant donne une synthèse par profil et par collectivité, en jours/homme, d'octobre 2022 à septembre 2023 :

Profils (jours/homme)	Métropole	Ville de Lyon	SITIV	Total
architectes et profils techniques	210	150	220	580
pilotage projets/programme/DSI	420	200	130	750
autres profils/fonctions support	70	35	15	120
Total	700	385	365	1 450

2° - Exécution financière 2023

Le budget prévu pour l'année 2023 a été réalisé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	Prévisionnel (en €)	Réalisé (en €)	Recettes de fonctionnement	Prévisionnel (en €)	Réalisé (en €)
autres charges de gestion courante	30 000	41 946	autres produits de gestion courante	116 328	116 328
charges à caractère général	320 889	303 925	dotations et participations <i>dont contributions des membres de l'entente Métropole Ville de Lyon SITIV</i>	1 022 847	1 022 848 544 176 288 413 166 518 89 245
frais de personnel et charges assimilées	140 000	140 000	résultat de fonctionnement reporté	358 574	358 574
opérations d'ordre de transfert entre sections	131 404				
virement à la section d'investissement	875 456	131 404			
Total	1 497 749	617 275	Total	1 497 749	1 497 750
Dépenses d'investissement	Prévisionnel (en €)	Réalisé (en €)	Recettes d'investissement	Prévisionnel (en €)	Réalisé (en €)
immobilisations corporelles	250 869	222 524	dotations, fonds divers et réserves	1 046 426	1 046 426
immobilisations incorporelles	1 027 929	381 278	opérations d'ordre de transfert entre sections	131 404	131 404
résultat d'investissement reporté	774 488	774 488	résultat d'investissement reporté		
			virement de la section de fonctionnement	875 456	
Total	2 053 286	1 378 290	Total	2 053 286	1 177 830

Le résultat de fonctionnement prévisionnel pour l'exercice 2023 est en excédent de 880 475 € compte tenu du solde reçu de la dotation du plan France relance de 500 000 €.

Le résultat d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2023 est en déficit de 200 460 €.

Le solde de l'exercice, compte tenu du solde reçu de la dotation du plan France relance et d'un reste à réaliser de 427 656 €, est en excédent de 252 359 €. À l'issue de cet exercice, l'intégralité du financement du plan France relance aura été affecté à l'autofinancement de la section d'investissement du budget de l'entente (budget annexe du SITIV).

III - Programme et budget prévisionnel pour l'année 2024

1° - Programme d'activités

L'année 2024 sera consacrée à la consolidation des infrastructures et outils des missions socles de l'entente et à leur déploiement au sein des trois collectivités :

- finalisation et optimisation des architectures applicatives ;
- études et audits de sécurité des plateformes ;
- mise en place des solutions techniques sur les différentes missions :

. mission messagerie collaborative Zimbra : cible 2^{ème} trimestre 2024 pour la Métropole, début des études pour la Ville de Lyon, avec une cible à fin 2025,

. mission outils collaboratifs : mise en place à la Métropole en mars 2024 ;

- mise en place de la gouvernance des activités en mode exploitation de l'entente ;
- études pour des missions annexes (hors missions socles).

2° - Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel total présenté (investissement + fonctionnement) est de 1 427 675 €.

Missions	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)	Total (en €)
dépenses générales :	508 000		
<i>chef de projet</i>	210 000	-	508 000
<i>autofinancement</i>	48 000		
<i>dotation aux amortissement</i>	250 000		
formation	8 400		8 400
outils collaboratifs	281 275	30 000	311 275
hébergement	140 000	50 000	190 000
identité numérique	20 000	40 000	60 000
messagerie	-	350 000	350 000
Total des dépenses	957 675	470 000	1 427 675

Les contributions prévisionnelles sont donc les suivantes pour le fonctionnement :

- 468 166 € : Métropole,
- 270 300 € : Ville de Lyon,
- 144 866 € : SITIV ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'activités 2024 proposé au titre de l'entente intercommunale constituée entre la Métropole, la Ville de Lyon et le SITIV,

b) - le projet de budget correspondant pour l'exercice 2024 et le versement, à ce titre, d'une contribution de la Métropole d'un montant de 468 166 €.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 468 166 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P28O9768.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-319885-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
